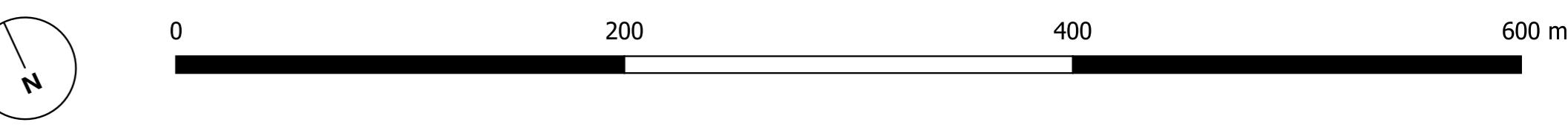
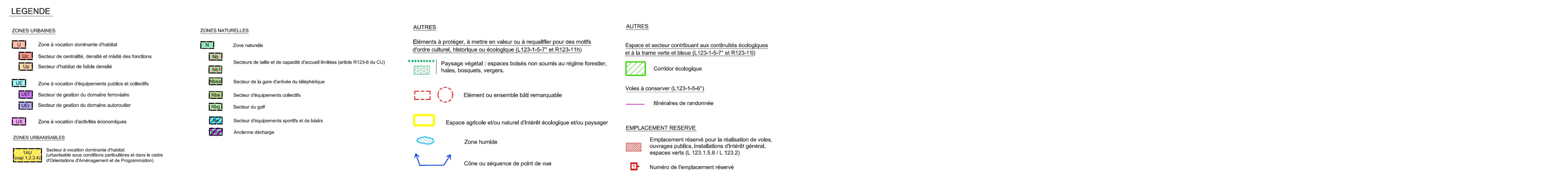


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

PLAN LOCAL D'URBANISME MONNETIER-MORNEX

Règlement graphique - Planche Monnetier
Echelle 1/2 500



Approbation du PLU - Le 23 janvier 2014
Modification n°1 - Approuvée le 4 février 2026



altereo

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement et sécurisation à 6 m de plateforme du chemin dit « des Contamines » (Mornex).	Commune	638 m ²
2	Aménagement et sécurisation à 8 m de plateforme du chemin dit « du Terrier » (Mornex).	Commune	1256 m ²
3	Aménagement et sécurisation à 8 m de plateforme du chemin dit « du Dessous » (Essert).	Commune	3773 m ²
4	Conformement du chemin dit « de la Chapelle » et de l'aire de stationnement (Essert).	Commune	576 m ²
5	Conformement du littoral piétonnier associé à la route des 3 Lacs (Monnetier).	Commune	44 m ²
6	Sécurisation de carrefour entre le chemin de l'église et la RD15 (Essert).	Commune	537 m ²
7	Sécurisation de carrefour entre le chemin des écoliers, le chemin de Fontenette et la RD15 (Essert).	Commune	246 m ²
8	Aménagement du carrefour et création d'une aire publique de stationnement (Essert).	Commune	667 m ²
9	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (Monnetier).	Commune	310 m ²
10	Aménagement d'une aire de retourement au bout du chemin dit « de la Gare de Mornex ».	Commune	200 m ²
11	Conformement sur 2 m de largeur du chemin piétonnier entre la RD15 et le chemin dit « du Dessous » (Essert).	Commune	248 m ²
12	Conformement sur 2 m de largeur du chemin dit « du Faquin » (Mornex).	Commune	34 ml
13	Conformement du chemin piétonnier dit « de la Ripette » (Monnetier).	Commune	20 ml
14	Conformement sur 2,5 m de largeur du chemin dit « des Contamines » (Mornex).	Commune	124 ml
15	Conformement sur 2 m de largeur du chemin piétonnier situé entre le chemin dit « du Pont du Loup » et le chemin dit « de Chêz Dravoux » (le long du Vaison).	Commune	497 ml
16	Conformement sur 2 m de largeur du chemin piétonnier au départ de la RD15 et menant au chemin dit « des Vignes » (Mornex).	Commune	138 ml
17	Conformement du chemin piétonnier dit « ancien voie du菌t de la gare » (Mornex).	Commune	1032 m ²
18	Conformement sur 2 m de largeur du chemin piétonnier au départ de l'impasse des Meunières (Mornex).	Commune	107 ml
19	Extension du cimetière (Essert).	Commune	1005 m ²
20	Sécurisation et prolongation du goutte de Monnetier et de la route de la gare (Mornex).	Commune	6325 m ²
21	Création d'une aire de dépôt des grumes (Essert).	Commune	980 m ²
22	Création d'une aire de dépôt des grumes (Mornex).	Commune	1059 m ²
23	Conformement sur 2 m de largeur du chemin piétonnier situé entre la RD15 et la route de la Tarentaise (Mornex).	Commune	51 ml
24	Conformement du chemin dit « des Vignes » (Mornex).	Commune	27 ml
25	Conformement sur 2 m de largeur du chemin piétonnier situé entre le pont de Vaison et la gare (Mornex).	Commune	139 ml

